

Arrondissement de Mont de Marsan  
Canton de Haute Lande Armagnac

## MAIRIE D'ESCOURCE

3 place de la Mairie  
40210 Escource

☎ 05 58 04 20 06

📠 05 58 04 21 19

✉ [mairie@escource.fr](mailto:mairie@escource.fr)

### Séance du 15 juin 2024

Date de Convocation : 11 juin 2024

#### Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ont pris part à la délibération : 15 (dont 2 procurations)

*L'an deux mil vingt-quatre le quinze du mois de juin à 9 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Espace Marc Lauga, salle Jean Pierre Brun, sous la Présidence de Pierre LASTERRA, Maire.*

**Présents :** LASTERRA Pierre, SABIN Patrick, DEDIEU Emmanuelle, RABY André, DEBOUDACHER Patrick, BRUSTIS Anne-Laure, BUGEIA Florence, DIEDA Jean-Claude, DEGOS Patrice, DOS SANTOS Joachim, EDALITI Nathalie, QUEBRE Nathalie, ROMAO Manuel,

**Absents et excusés :** JULIEN Geneviève, LEPAN Pierre.

**Procurations :** JULIEN Geneviève à DEBOUDACHER Patrick, LEPAN Pierre à DEDIEU Emmanuelle

Monsieur DEGOS Patrice a été élu secrétaire de séance.

### Délibération 2024-016a

#### **Objet : Délibération fixant le nombre d'adjoints**

Le conseil municipal de la commune d'Escource,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-2,

**Considérant** que le conseil municipal est libre de fixer le nombre d'adjoints sans que ce nombre puisse dépasser 30 % de l'effectif total du conseil municipal,

Après en avoir délibéré le conseil municipal **décide par**

**15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

- **De fixer** le nombre d'adjoints à quatre
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par envoi en  
Préfecture le 17/06/2024  
et affichage le 17/06/2024  
Le Maire, P. LASTERRA



Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Pierre LASTERRA



Le secrétaire de séance, Patrice DEGOS

